

évêque de Luçon. — Comment il passe du royalisme à la République. — Il affirme que la religion est indépendante des pouvoirs humains et se soutient par ses seules forces. — Ces déclarations révoltent les prélats qui, comme Montmorency, outragent Bonaparte. — III. Hardi langage de l'archevêque de Bordeaux à Louis XVIII. — La religion, lui dit-il, s'allie à toutes les formes de gouvernement. — L'opinion seule peut ramener le roi. — Autoriser la promesse, car ce serait un crime de laisser la France sans culte. — IV. Il faudra quatre mobiles puissants pour faire tomber en partie la résistance contre la soumission. — Premièrement, l'intérêt évident de la religion. — Le roi lui-même en convient. — Secondement, la lassitude de l'exil pousse de tous côtés le clergé à rentrer. — Efforts de M. de Conzié et de M. de La Marche pour arrêter ce mouvement à Londres. — En troisième lieu, le Premier Consul n'eût pas supporté des ennemis à l'intérieur. — V. Comment les préfets surveillent et traquent les prêtres réfractaires en politique. — Mouvement de conversion à un pouvoir fort et pacificateur. — VI. Chiffre des soumissionnaires. — Influence des évêques pour ou contre. — Mouvement de soumission dans le clergé secondaire rentré en France. — VII. L'intervention du Pape va précipiter les adhésions. — Plainte de l'archevêque de Lyon sur le silence prolongé de Pie VI qui a paru se désintéresser des affaires de France et les laisser aller à la dérive. — Son intervention réclamée de toutes parts, même par les préfets. — L'Eglise de France, qui avait su, sans le Pape, repousser en masse la constitution civile du clergé, s'est divisée en politique. — Le Pape entre en scène. — Mais il s'agit d'une question plus haute que la soumission à la constitution, il s'agit du Concordat . . . . . 369

## LIVRE SIXIÈME

### LA RESTAURATION DU CULTES EN FRANCE AVANT LE CONCORDAT

#### CHAPITRE PREMIER. — *Réaction religieuse après la mort de Robespierre.*

I. Une grande question se pose : la restauration du culte fut-elle l'œuvre du Concordat, ou le Concordat fut-il le résultat d'un mouvement religieux irrésistible ? — Notre exposé historique va y répondre. — Ruines accumulées par la Révolution, clergé massacré, temples détruits. — La religion paraît à jamais anéantie. — II. Il n'en est rien. — Même sous la Terreur, toute flamme n'a pas été éteinte. — Dieu réfugié dans des forêts, dans des réduits obscurs. — Poésie de ces souvenirs. — III. Réaction religieuse après la mort de Robespierre. — Discours de Grégoire. — Les lois de ventôse et de prairial proclament la liberté du culte. — Grande expérience d'un régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat. — IV. Malheureusement cette expérience est faussée par trop de restrictions à la liberté. — Tout signe extérieur du culte interdit. — Lois maintenues contre les prêtres déportés qui sont obligés de

se cacher. — V. De leur côté, les prêtres qui n'ont pas quitté la France troublés par divers serments. — Ils ont à subir la malveillance des autorités. — Impiété des thermidoriens. — Excès des proconsuls envoyés dans les provinces. — Promiscuité imposée au culte catholique. — Ce furent autant d'atteintes à la liberté et à la grande expérience de séparation de l'Eglise et de l'Etat . . . 401

#### CHAPITRE II. — *Rentrée dans les églises. — Reconstitution du Clergé.*

I. Malgré ces difficultés, le peuple redemande impérieusement les églises et, au besoin, s'en empare. — En quel piteux état lui sont rendus les temples. — Procession d'objets pieux qui sortent de leurs refuges. — Poésie de cette pauvreté et de ces ruines. — II. A ces églises il faut un clergé pour les desservir. — Contribution des constitutionnels qui ont eux-mêmes beaucoup souffert de la persécution. — Les insermentés quittent leurs retraites. — Les vieillards sortis de détention courent aux autels. — III. Voici des recrues nouvelles. — Du dehors, à travers toutes les frontières, rentrent en grand nombre les prêtres déportés. — IV. Mais le sol tremble. — Comme les lois contre eux n'ont pas été rapportées, ils doivent se glisser dans l'ombre, se cacher dans des refuges. — Complicité des fidèles, des paysans, pour les défendre. — Eléments disparates de ce clergé si divers. — Appel à un sacerdoce laïque. . . . . 416

#### CHAPITRE III. — *Restauration du culte à Paris.*

I. Le culte renaît avec éclat à Paris. — Dans la capitale plus de liberté qu'en province. — Eglises rendues par les pouvoirs publics. — Preuves multiples de l'enthousiasme religieux de la population. — II. Statistique des temples et oratoires ouverts de 1795 à 1797. — III. On s'efforce de rendre au culte toute la splendeur d'autrefois. — Grandes cérémonies. Catéchismes. — Evêques qui officient pontificalement. — IV. Recrutement du clergé nécessaire à ce service religieux. — Plus de 300 prêtres présents à Paris. — Part des constitutionnels qui ont les faveurs de la Convention plus que de la municipalité, mais qui voient beaucoup des leurs se rétracter. — V. Comment les catholiques profitent de la liberté. — Reconstitution d'un petit budget et dons divers. — Les sociétés civiles auxquelles ont été remis les temples rendent des services, mais ont une tendance à dominer. — VI. Difficultés créées par l'intrusion des Théophilanthropes, des « Décadaires ». — Néanmoins succès triomphal du culte. — Aspect chrétien que prend Paris. — Premières communions. — L'élan paraît irrésistible. 432

#### CHAPITRE IV. — *Rôle des Evêques.*

I. Le clergé présent en France est déjà nombreux ; mais où sont les évêques ? — De l'exil leurs regards et leur cœur sont tournés vers la France. — Toutes communications avec la Bretagne et le Nord presque impossibles. Mais d'Allemagne, de Suisse, d'Espagne, d'Italie, correspondance fréquente avec les diocèses. — Messagers secrets. Langage figuré. — Ces missives lues dans les veillées, au foyer de la famille. — II. Etre dans son diocèse valait

mieux que d'écrire. — Combien les diocèses avaient souffert de l'absence des évêques. — Accroissement du schisme après leur départ. — Aussi, de 1793 à 1797, déclaration de plusieurs évêques sur leur prochain retour que les circonstances empêchent. — L'évêque de Grasse rentre en France en 1797, y fait des ordinations, y meurt en 1799. — Beaucoup d'évêques vont rentrer quand le coup d'Etat de Fructidor les arrête. — III. L'archevêque de Vienne, M. d'Aviau, rentré en 1797. — Sa mise chétive. — Il est reconnu par une châtelaine sous son habit de mendiant. — Sa vie de missionnaire à travers les montagnes du Vivarais. — Ses périls. — IV. L'évêque de Luçon comprend autrement ses devoirs. — Ses raisons de ne pas rentrer. — Parmi les évêques qui n'ont pas quitté la France, réserve excessive des évêques de Marseille et d'Angers. Les évêques d'Alais et de Saint-Papoul moins timores. — En fait, les lois et persécutions ne laissent guère place à un rôle actif de l'épiscopat en France. . . . . 443

#### CHAPITRE V. — *Danger d'anarchie en l'absence des Evêques.*

I. En l'absence des évêques, les grands vicaires gouvernent. — Plusieurs sont des héros qui ont laissé un souvenir impérissable dans les diocèses. — Un danger : le besoin de gouverner rapidement contracté. — Quelques-uns de ces grands vicaires révoqués par leurs évêques pour divergence d'idées. — M<sup>re</sup> de Juigné a le bon esprit de laisser faire les siens à Paris. — II. Difficulté, vu la dispersion des Chapitres, de remplacer les grands vicaires morts, massacrés, ou sans juridiction quand le siège est vacant. — Plusieurs parmi les nouveaux se montrent inexpérimentés, irrésolus. — Autre embarras, c'est qu'en pleine persécution la plupart des prêtres ont reçu tous les pouvoirs. — III. Il en résulte une certaine anarchie. — Les sages éprouvent le besoin de resserrer les liens de la hiérarchie si détendus par la Révolution. — La prodigalité des pouvoirs à tous, l'esprit d'indépendance, rendent le retour à l'unité très difficile. — Avec quelle légèreté de main M. de Mercy essaie de se concilier un grand vicaire récalcitrant. — Il faut en venir à la mesure radicale de supprimer les pouvoirs accordés. — On a tant souffert de l'absence des évêques qu'on réclame ardemment leur retour . . . . . 459

#### CHAPITRE VI. — *Caractères très particuliers de l'apostolat à cette époque.*

I. Division de la France en missions. — C'était un recul sur le passé qui avait placé un curé dans chaque village, mais une grande preuve de souplesse et de vitalité dans l'Eglise. — Organisation des missions. — II. Quel intérêt s'attache à l'histoire de cette renaissance qui rappelle les traditions de la primitive Eglise. — Il faut rebâtir sur la table rase. — Avec quelle résolution les ouvriers évangéliques acceptent cette situation si nouvelle et se mettent à l'œuvre. — III. Avec quelles difficultés ils se trouvent aux prises. — Conduite à tenir à l'égard des intrus et des sacrements qu'ils ont administrés. — Que de crimes, que de désordres la Révolution leur laisse à liquider chez bien des fidèles. — Instruction des évêques, écrits divers pour résoudre ces cas de conscience. — IV. Décisions sur les mariages contractés pendant la

Révolution, sur la promiscuité des cultes, sur les acquéreurs de biens nationaux. — Tels évêques larges, tels autres plus sévères. — Défense d'exiger aucun salaire, et surtout de se mêler en rien de la politique. — Ne faire aucune allusion aux crimes de la Révolution. — Pas d'autres armes que le pardon et le dévouement. — Que de conquêtes vont faire des apôtres, comprenant ainsi leur mission, sacrés par la souffrance! — V. Le roi veut intervenir dans la question des missions. — Succès des missionnaires. — Statistique. — VI. Beau spectacle de cette renaissance par la seule force de l'idée religieuse. — Mouvement irrésistible signalé par Camille Jordan et Royer-Collard. — Mais malveillance du Directoire. — Fructidor rouvre l'ère des persécutions sans pouvoir arrêter la reprise du culte . . . . . 470

#### CHAPITRE VII. — *État du Clergé sous le Consulat.*

I. Espérances que fait naître la révolution de Brumaire. — C'est un esprit nouveau qui s'annonce. — Mais l'ancienne législation est maintenue. — Bonaparte n'avait d'abord voulu faire qu'œuvre politique. — Son entourage et l'administration très hostiles au clergé. — Il faudra du temps pour amortir l'esprit de persécution. — Comment les lois non rapportées sont tournées par le gouvernement. — II. Malgré la modération du pouvoir, les déportés peuvent être légalement frappés de mort. — Exemples de quelques victimes. — Alerte pendant le saint sacrifice. — Précautions prises par M<sup>re</sup> d'Aviau, qui ne craint pas de donner une mission dans l'Isère. — Poétique ordination faite par lui sous un toit de chaume dans les montagnes de l'Ardèche. Discours de l'évêque. — Précautions prises par les prêtres. Leur arrivée de nuit. — On ne se sent point encore en sûreté. — La situation morale d'un diocèse prise sur le vif. — Là, des « chrétiens restés fidèles ». Ailleurs, un « peuple sauvage, cruel pour la religion ». — Quelle révélatrice des cœurs a été la Révolution! — III. Mais à cette époque l'opinion change vite avec les événements. — La religion profite du rétablissement de l'ordre. — Après Marengo le mouvement de réparation se précipite. — Bonaparte reçoit le clergé de Paris. — Ses déclarations en faveur de ceux qui font la promesse. — Sa défiance des évêques du dehors. — Comme la condition de retour est la soumission à la constitution, M. Emery y pousse de toutes ses forces. — Les rentrés en surveillance. — Le roi veut retenir les évêques au dehors. — IV. Comment le retour des prêtres est plus facile que celui des évêques. — Les paroisses réclament leurs anciens curés. — Quelques-uns hésitent à revenir. — Mais la masse s'ébranle et rentre en France. — V. En quel équipage arrivent les rentrants. — Enivrement du retour. — Joie de retrouver les siens. — Où se loger ? Comment subsister ? — De quel œil les Jacobins inquiets, qui ont trempé dans la Révolution, regardent ces revenants qu'on croyait partis à jamais. — VI. L'ouverture des églises s'accentue. — Les populations veulent les cloches. — Luttres entre sonneurs et antisonneurs. — Clochettes et porte-voix. — Outre les églises, multiplication extraordinaire des oratoires, malgré la défiance du gouvernement . . . . . 491

#### CHAPITRE VIII. — *Statistique et vue d'ensemble.*

I. Grande enquête ouverte par le ministre de l'Intérieur, Chaptal, sur le clergé de chaque diocèse au moment du Concordat. — Réponse des préfets. — Noms, prénoms, domicile de chaque prêtre.

— S'il exerce le culte, s'il a fait promesse de fidélité à la Constitution. — Total par diocèse. — Ce document est de la plus haute importance. — Exagération du chiffre donné par Grégoire de 32,000 églises desservies en 1796. — Par contre, comment d'autres historiens ont trop réduit les chiffres. — Comment, d'après les statistiques, on peut porter à environ 28,000 le nombre des prêtres présents en France au moment du Concordat. — Parmi eux, 22,000 environ exerçaient le ministère. — Dans ce nombre les constitutionnels entraînent pour une petite minorité. — Ces chiffres permettent de conclure que le culte catholique avait repris possession de la France avant le Concordat. — II. Vue d'ensemble sur l'attitude politique et religieuse du clergé pendant la Révolution. — Avec quel enthousiasme le clergé concourt à la fondation de la liberté. — Maxime qu'il « ne faut pas se séparer de la nation ». — Son serment de fidélité à la constitution de 1791. — Volte-face qui se produit dans ses idées avec la persécution. — Haro sur la constitution. — Projets de contre-Révolution. — Plus il se retire des idées libérales, plus le clergé se rejette dans les bras de la monarchie et de la monarchie absolue. — Par royalisme, opposition de la majorité des évêques aux serments politiques qu'imposait le bien de la religion. — Les sages conseillers du clergé. — Portrait de M. Emery. — Les modérés pouvaient invoquer deux faits éclatants : 1<sup>o</sup> tout ce que l'Eglise tenait des pouvoirs humains, protection, biens, honneurs, avait sombré sous les coups de la Constituante; 2<sup>o</sup> le sentiment religieux, livré à ses seules forces, dans un régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat, avait résisté à tous les assauts, repris possession de la France et rendu le Concordat nécessaire. — La question religieuse est ainsi tranchée, mais celle de la Révolution elle-même ne l'est pas. — Comment le clergé interroge depuis cent ans ce sphinx de la Révolution. — S'il est vrai qu'il doive opter entre elle et l'Evangile. — Distinguer sous peine de confondre. — Le clergé et la liberté. — Elle n'a pas été fondée sans lui. — Eviter, en y restant fidèle, qu'elle ait été fondée contre lui . . . . . 530

